



## **AMERIQUE/PEROU - Controverse entre le Pérou et le Chili, un exemple de résolution pacifique des divergences selon le Président de la Conférence épiscopale péruvienne**

Lima (Agence Fides) – Le Pérou et le Chili représentent un exemple pour le monde de la manière dont il est possible de résoudre les divergences en matière de frontières maritimes (voir Fides 09 et 21/01/2014) : c'est ce qu'a affirmé le Président de la Conférence épiscopale péruvienne (CEP), S.Exc. Mgr Salvador Pineiro, Archevêque d'Ayacucho. Le Président de la CEP s'est exprimé de la sorte alors qu'était rendue publique la décision de la Cour internationale qui redéfinit les frontières maritimes entre le Pérou et le Chili, attribuant plus de la moitié des quelques 40.000 Km<sup>2</sup> contestés à Lima et attribuant au Chili la majorité des riches zones de pêche. Bien que n'ayant pas suivi les demandes originaires des parties, la décision devrait avoir pour conséquence une amélioration des rapports entre les deux pays. Il appartient maintenant au Pérou et au Chili d'établir les frontières dans le détail, attendu qu'ils se sont engagés à respecter la décision de la Cour des Nations unies.

« C'est la première fois que nous recherchons des solutions sans avoir recours aux armes, sans protester mais au travers du dialogue, de la réflexion et de la responsabilité » a déclaré l'Archevêque soulignant que les gouvernements péruvien et chilien se sont engagés à respecter la décision et reconnaissant les efforts accomplis par les autorités des deux pays en ce qui concerne la promotion de la fraternité. « Si cela avait été simple, nous ne serions pas allés devant un tribunal. Nous accepterons donc la décision et nous nous embrasserons en frères » a déclaré l'Archevêque à l'Agence péruvienne Andina. La note parvenue à Fides s'achève sur le souhait exprimé par Mgr Pineiro : « Le peuple du Pérou et celui du Chili sont intéressés par le renforcement ultérieur de leurs relations bilatérales parce qu'ils aiment tous deux la liberté, croient en la démocratie et en la justice ». (CE) (Agence Fides 28/01/2014)